



Le label  
du chauffage  
au bois

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 septembre 2015

### JOURNEE NATIONALE DE LA QUALITE DE L'AIR : AVEC FLAMME VERTE, LE CHAUFFAGE AU BOIS RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

**Demain, vendredi 25 septembre, la première Journée Nationale de la Qualité de l'Air se déroulera dans toute la France. Cette initiative a pour but de faire prendre conscience aux citoyens de l'enjeu sanitaire de la qualité de l'air et de privilégier les solutions et les bonnes pratiques qui permettent de réduire les émissions de polluants.**

Si les émissions de polluants sont multisectorielles - industrie, transport, agriculture et résidentiel -, plusieurs solutions existent pour réduire nos rejets dans l'atmosphère. Dans le secteur résidentiel, où plus de 7 millions de foyers se chauffent au bois, l'utilisation d'un appareil, labellisé Flamme Verte, 7 fois plus performant qu'un foyer ouvert, et 30 fois moins émetteur de particules, permet de réduire considérablement les émissions de polluants. A condition, toutefois, de respecter quelques règles simples :

- **Choisir un combustible** de qualité. Afin d'optimiser le fonctionnement de l'appareil de chauffage, il est primordial d'utiliser du bois sec. Un taux d'humidité dépassant 40% provoque une perte de 25% de rendement par rapport à une bûche au taux d'humidité de 20% et augmente les émissions polluantes. Pour le bois bûche, il existe deux labels de qualité : NF bois de chauffage et France Bois Bûche. Pour un appareil à granulés, il est recommandé de brûler des granulés de bois certifiés : NF granulés Biocombustible, DINplus ou ENplus.
- **Bien utiliser son appareil.** L'allumage par le haut est la meilleure technique pour préserver l'environnement. Cette méthode produit moins de suie et de cendres, réduit encore les émissions de particules fines, assure une meilleure alimentation en air et prolonge la durée de la flambée.
- **Entretien son équipement :** comme pour tout appareil de chauffage, il ne faut pas négliger son entretien. Il est donc nécessaire de procéder régulièrement au nettoyage de la vitre, du cendrier, etc. L'entretien annuel passe par le remplacement des pièces d'usure et le ramonage obligatoire, qui doit être réalisé par un professionnel formé, et qui permet d'éviter une surconsommation de combustible de 7 à 10 %. Le Règlement sanitaire départemental type (RSDT), en vigueur partout en France, impose de procéder à deux ramonages par an, dont un durant la saison de chauffe.

Le remplacement d'appareils de chauffage au bois obsolètes par des équipements de qualité labellisés Flamme Verte, ainsi que le respect de quelques règles simples de fonctionnement, contribuent depuis plusieurs années déjà à l'amélioration de la qualité de l'air dans de nombreuses régions. Les appareils Flamme verte bénéficient du soutien public avec le Crédit d'Impôt Transition Energétique dès lors qu'ils sont installés par un professionnel RGE.

Tout savoir sur le Label Flamme verte : [www.flammeverte.org](http://www.flammeverte.org)

Pour suivre Flamme Verte sur twitter : [@FlammeVerte](https://twitter.com/FlammeVerte)

Contact presse : Elodie BILLEREY, [elodie.billerey@enr.fr](mailto:elodie.billerey@enr.fr) - Tel : 01 48 78 05 60

*Créé en 2000 par les industriels et l'ADEME, le label Flamme Verte, promeut une filière de qualité pour le chauffage au bois en attestant la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Actuellement, le label Flamme Verte représente plus de 3 600 références commerciales présentes partout en France.*